

VISION2020 – L'AVANTAGE NATUREL DU CANADA

En mai 2012, l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) dévoilait une ambitieuse vision pour l'avenir de l'industrie des produits forestiers. Vision2020 a été lancée comme un défi au secteur ainsi qu'aux gouvernements, aux universitaires, aux chercheurs, aux décideurs et à d'autres partenaires, pour tirer parti de la transformation de l'industrie et énoncer sa nouvelle orientation dynamique.

Atteindre ces ambitieux objectifs profitera à tous les Canadiens sous forme de possibilités d'emplois, de croissance économique et d'amélioration continue de l'impact du secteur sur l'environnement.

PRODUITS

Générer 20 milliards de dollars supplémentaires en activité économique grâce à l'innovation et aux nouveaux marchés.

PERFORMANCE

Réduire de 35 % supplémentaires l'empreinte environnementale du secteur.

PERSONNES

Renouveler la main-d'œuvre par au moins 60 000 recrues, notamment des femmes, des Autochtones et de nouveaux Canadiens.

D'ICI 2020, L'INDUSTRIE
CANADIENNE DES PRODUITS
FORESTIERS FERA TOURNER
LA NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CANADA EN ÉTANT
ÉCOLOGIQUE, INNOVATRICE ET
OUVERTE SUR LE MONDE. C'EST
UN MILIEU DE CROISSANCE ET
DE PROSPÉRITÉ.

L'APFC s'engage à rendre compte publiquement tous les deux ans des progrès collectifs de l'industrie quant à sa Vision2020. **Le bilan 2010-2012, La voie vers la prospérité pour le secteur canadien des produits forestiers**, montre que les progrès suivants ont été réalisés au cours des deux premières années :

PILIER	OBJECTIF POUR 2020	PROGRÈS 2010-2012
Produits	20 milliards de \$ en activité économique	Augmentation de 0,5 milliard de \$
Performance	Amélioration de 35 %	Amélioration de 6 %
Personnes	60 000 recrues	8,000 recrues

L'objectif en termes de produits reflète l'optimisme de l'industrie quant à sa capacité à créer de nouvelles activités économiques par l'innovation. Le secteur forestier a une longue tradition d'adoption de nouveaux procédés innovateurs et de nouvelles technologies. En raison des difficultés connues au cours des dernières années, la nécessité d'innover s'est accrue, le secteur cherchant de nouvelles façons de maximiser la valeur des forêts canadiennes. L'industrie et les gouvernements ont compris que l'innovation dans les connaissances, les produits, les politiques et les procédés était nécessaire pour la réussite future de l'industrie.

De 2010 à 2012, l'industrie se remettait encore de la récession et faisait des investissements stratégiques pour sa croissance future. C'est ainsi que les progrès indiqués ne reflètent pas toute l'envergure des efforts consentis par l'industrie et ses partenaires. On prévoit d'autres améliorations à mesure que la reprise s'installe à l'échelle mondiale, que de nouveaux produits innovateurs sont commercialisés et que les marchés se diversifient. La croissance des exportations de l'industrie en 2013 et 2014 a été forte, soit 13 % et 9 % respectivement. De plus, dans la préparation de ce premier bilan, l'APFC s'est aperçue qu'elle doit changer la façon dont elle rend compte de la croissance économique, car la mesure de l'activité économique de Statistique Canada dans le secteur forestier ne comprend pas la bioénergie et les autres bioproduits créés par nos entreprises.

L'objectif de performance découle des efforts dynamiques déjà réalisés par l'industrie pour réduire son empreinte environnementale. Comme gardien de 10 % des forêts du monde, le secteur s'est révélé comme un chef de file mondial en matière d'environnement. Le Canada abrite 43 % des forêts certifiées par une tierce partie dans le monde. Dans le cadre de sa Vision2020, un indice comprenant 12 indicateurs de performance environnementale est utilisé pour mesurer les progrès.

La principale amélioration entre 2010 et 2012 a été la réduction de 31 % des déchets à enfouir. La

consommation d'énergie a diminué de 8 % et le taux de recyclage s'est accru de 4 %. La consommation d'eau a diminué de 3 % et les émissions dans l'atmosphère se sont aussi améliorées. Deux des douze paramètres n'ont pas connu d'amélioration : le total des solides en suspension et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Toutefois, les émissions de GES ont diminué de 70 % depuis 1990.

L'objectif relatif aux personnes met l'accent sur le renouvellement du secteur grâce à 60 000 recrues; on s'attardera à présenter les nombreuses possibilités de carrière disponibles pour ceux qui ont les compétences, les connaissances et le désir de travailler dans le secteur.

Entre 2010 et 2012, l'industrie a embauché 8000 recrues, principalement pour remplacer des baby-boomers qui partaient à la retraite. Le rythme d'embauche devrait s'accroître avec la transformation de l'industrie. Les entreprises de produits forestiers, comme celles d'autres secteurs, font état de difficultés à remplacer les travailleurs qualifiés. Le secteur a actuellement besoin de nombreux types de travailleurs : mécaniciens-monteurs, tuyauteurs, ingénieurs, techniciens forestiers, conducteurs de camion et personnel de gestion.

L'industrie canadienne des produits forestiers est tournée vers l'avenir et continue à contribuer considérablement à l'emploi et à la croissance économique, en particulier au Canada rural. Chef de file de l'énergie renouvelable, le secteur est concurrentiel et écoresponsable. Les nouveaux produits, les nouveaux marchés et les nouvelles possibilités ne sont limités que par l'ingéniosité et l'imagination des entreprises et de leurs partenaires. La réussite ultime de Vision2020 nécessitera un effort collectif de l'APFC, de ses sociétés membres et du reste du secteur forestier en collaboration avec les gouvernements, les établissements d'enseignement, les chercheurs, les groupes environnementaux et d'autres partenaires pour relever ce défi au bénéfice de tous les Canadiens.



L'APFC défend les intérêts du secteur forestier. Elle travaille aussi à atteindre les ambitieux objectifs de Vision2020 pour aider l'industrie à se transformer par de nouveaux produits innovateurs, des marchés diversifiés, un dossier environnemental amélioré et une main-d'œuvre qualifiée. L'APFC est fière de représenter les plus grands producteurs canadiens de produits forestiers.

Tous les membres de l'APFC sont signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne. Nos membres sont aussi responsables de 66 % des territoires forestiers certifiés au Canada. La certification par une tierce partie des pratiques forestières d'une entreprise est une condition d'adhésion à l'Association, une première mondiale.